

	<h2 style="text-align: center;">Avis CFDT sur le CSE du 5 Janvier 2023</h2>	
Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Position et Réponse de la Direction
Mot du président		<p>Le directeur présente ses vœux aux élus en les informant de l'audit de l'IGAS qui servira à déterminer le modèle économique de l'établissement. Il rappelle aussi que les élections du personnel seront un temps fort de 2023</p>
Document RH Novembre 2022	<p>Les élus CFDT font remarquer que le service IH/Del de St Brieuc est le seul à ne pas avoir de chef d'équipe en position 7.</p> <p>Le site de Vannes bénéficie de remplacement pour motif "surcroît de travail" depuis juin 2022. Quel en est la cause ?</p> <p>La CFDT ne commente pas non plus les compteurs RCV RCR régulièrement hors règles conventionnelles.</p>	<p>Le DRH rappelle le départ d'Aude Labartouille en cours de période d'essai.</p> <p>Les Documents RH du mois de décembre tiendront compte des Évolutions Individuelles 2022. Il est bien prévu le passage en 7 de la chef d'équipe de St Brieuc.</p> <p>Des absences de médecin à Vannes ont été pourvues par des EPDI. Ces dernières ont été remplacées par des Infirmières en intérim.</p> <p>Les compteurs RCR RCV sont stables. Le DRH n'a pas d'autre commentaire.</p>
Orientations régionales sur les délestages électriques	<p>Les élus CFDT s'étonnent qu'un accord pour valoriser ces changements de planning n'ait pas été proposé sur la base de "l'accord pandémie".</p>	<p>Les sites EFS sont bien pris en compte dans les zones à ne pas délester sauf le magasin régional. La porte "passage camion" de ce dernier dispose d'une ouverture manuelle. Les horaires de l'activité magasin régional peuvent être adaptés en cas de délestage bloquant l'activité.</p> <p>L'ensemble des groupes électrogènes a été testé et approvisionné de façon à avoir une autonomie d'environ 24H à pleine charge. Les onduleurs ont été testés. Tous sont opérationnels sauf celui de St Brieuc. Il est prévu un raccordement à l'onduleur de l'hôpital.</p> <p>En cas de défaut d'éclairage en collecte, des éclairages d'ambiance et lampes frontales sont disponibles pour permettre un "arrêt propre" de la collecte.</p> <p>Le directeur compte sur l'engagement personnel si on devait demander des modifications de plannings à - de 48H voire moins suite à des délestages.</p>
Dépistage VHE Systématique. Impacts sur la région.	<p>Un autre syndicat demande comment seront différenciés les plasmas thérapeutiques VHE Neg de ceux non testé VHE ?</p>	<p>Le passage en systématique se fera le 15 mars. Il n'y aura pas d'impact sur la libération des CPA et MCP.</p> <p>La question va être remontée.</p>

Avis CFDT sur le CSE du 5 janvier 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Position et Réponse de la Direction
<p>Effectifs des biologistes IH/Del Problématiques en astreinte.</p>	<p>Les élus CFDT font remarquer les manques de disponibilité de certains biologistes en astreinte.</p>	<p>Depuis fin 2022, la région dispose de 1,25 ETP pour augmenter l'effectif des biologistes. Cela se traduit par les recrutements de biologistes à St Briec et Brest. La demande de temps partiel du Biologiste de Lorient est en cours de réflexion. 10 biologistes prennent actuellement des astreintes. La nouvelle réglementation n'oblige plus à avoir une astreinte IH et une médicale mais les biologistes préfèrent être 2 pour limiter la charge de travail.</p> <p>Le personnel d'astreinte doit à minima s'enquérir du caractère urgent de l'appel. Le 2ème biologiste d'astreinte peut être contacté en cas de non réponse. En cas d'appel donneur demandant des conseils médicaux, il faut le réorienter vers le 15.</p>
<p>Analyses et synthèse du TPS EPRD/Chauffeurs/En cadran de st Briec</p>	<p>L'élus CFDT qui a participé aux entretiens avec le DRH partage la synthèse car aucun élément factuel ne contredit la cause unique de ces TPS.</p>	<p>Le DRH explique la démarche d'entretien mixte DRH/Élu CSE mise en place suite au constat et alerte qu'il a reçu pour une situation de Trouble Psycho Sociaux. 10 entretiens d'environ 45 min ont été menés pour comprendre la situation. Les Analyses du DRH et celles de l'élus convergent en attribuant l'origine des TPS à une seule personne.</p>
<p>Transfert d'activité de l'IH St Briec vers IH Rennes</p>		<p>Ce transfert momentané n'est lié qu'à un absentéisme important sans cause commune. La fin de ce transfert interviendra dès que l'effectif sera reconstitué.</p>
<p>Départ du responsable prélèvement Rennes</p>	<p>Les élus CFDT s'étonnent du départ brutal de D. DUBOIS.</p>	<p>La direction confirme être à l'origine de ce départ qui devrait se conclure par une rupture conventionnelle. La direction ne fournira aucune autre information mais tente de rassurer les salariés qui ne sont pas menacés par de "tels départs". J.Robinet assure l'intérim et répondra au personnel.</p>
<p>Représentant de proximité</p>	<p>Les élus CFDT désapprouvent cela et demandent comment les élus CSE (dont la charge de travail et les heures de délégation seront augmentées) seront libérés de leur service d'origine.</p>	<p>Le DRH Informe les élus de la mise en place de l'avenant 10. Cet Avenant (signé par FO et CFE CGC) acte la fin des représentants de proximité.</p>

Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe contactez-nous pour adhérer

helias.cfdt.efs.bzh@gmail.com et dans un moteur de recherche : cfdt.efs